MARCILLY LE CHATEL **2026-068**
TG

Circulation

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Le Maire de MARCILLY LE CHATEL

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le titre premier relatif à la Police Municipale (article L 2213-1 à 6),

-Vu l'article 25 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

-Vu le Code de la Route,

-Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,

-Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 1ère à 8ème partie) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,

-Considérant la demande de travaux par l'entreprise SIEL en date du 16/06/2026, rue de la mairie et rue de la jalousie à MARCILLY LE CHATEL, autorisée par Loire Forez Agglomération par arrêté n°2026ARRTECH0379 du 23 juin 2026

-Considérant la demande d'arrêté de circulation de l'entreprise TPCF COLAS, rue de la Sauveté, MONTRAND LES BAINS (42210) représentée par M. DUBOIS Lilian pour des travaux de réfection de tranchées en enrobés à « rue de la jalousie »

ARRETE

Article 1 : La « rue de la jalousie » sera déclarée « route barrée sauf riverains » pendant la durée des travaux dont la date prévisionnelle de début est le 26 octobre 2026. Le stationnement et le dépassement seront également interdits. Une déviation sera mise en place par la « rue de Montverdun ».

Article 2 : La durée des travaux est estimée à 5 jours calendaires.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place des panneaux réglementaires par l'entreprise TPCF COLAS

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie de Marcilly le Châtel et sur les lieux des travaux.

Article 5 : La copie du présent arrêté sera transmise à :
L'entreprise TPCF COLAS
Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Boën.
Loire Forez Agglomération- M. Jérôme Venet

Fait à Marcilly Le Châtel le 26 octobre 2026.

Le Maire
Thierry GOUBY

MAIRIE DE MARCILLY-LE-CHATEL ★ LOIRE ★